



ENJEU - Engagement de la Jeunesse au Sahel
Youth Europe Sahel (YES)

APPEL À PROPOSITIONS

QUESTIONS – RÉPONSES

Intitulé de l'appel à propositions :	Appel à candidatures pour l'identification de 80 réseaux/associations de jeunes bénéficiaires d'une dotation financière à travers un mécanisme de subvention à des tiers pour la mise en œuvre d'actions d'engagement civique et politique.
Projet de référence :	« YES/ENJEU : Engagement de la Jeunesse au Sahel », N°PANAF/2023/448-073
Public cible :	OSC/associations/réseaux de jeunes actifs au Mali, Mauritanie, Sénégal, Tchad
Objet de la note :	Réponses aux questions d'éclaircissement reçues à l'adresse : selection.yesenjeu.acra@gmail.com avant la date limite indiquée dans le cadre de l'Appel susmentionné.

QUESTION 1 :

Dans le cadre de l'appel à projet N°PANAF/2023/448-073 le montant de la subvention accordée est de 5000€. Dans un souci d'impacter à plus grande échelle la zone d'intervention et étant donné que des possibilités de co-financement existent (fonds propres de l'OSC et nos partenaires techniques et financiers), est-ce possible de dépasser le plafond fixé de 5.000€ ?

RÉPONSE 1 :

Le plafond du présent appel à candidatures est fixé à 5.000 EUR par proposition de projet. Si les fonds de cet appel seront affectés comme cofinancement d'un autre projet, il sera nécessaire de respecter les requis d'éligibilité de l'appel d'offre par rapport aux activités et aux coûts. Il faudra indiquer clairement sur tous les documents comptables le montant de la contribution du cofinancement affecté par les fonds du projet de cet appel. Il faudra que les activités et les dépenses cofinancés par les fonds de cet appel soient clairement identifiables dans la proposition de projet et dans les rapports narratifs et financiers.

QUESTION 2 :

Quels sont les critères de sélection retenus pour cet appel ?

RÉPONSE 2 :

Les critères de sélection sont listés au **paragraphe 2.5** de cet appel. L'Étape 1 du processus de sélection indique les critères d'éligibilité du demandeur pour postuler pour le présent appel. L'Étape 2 du processus de sélection indique les critères d'évaluation des propositions. Ces critères sont listés dans la Grille d'Évaluation (Annexe 03 de l'appel).



ENJEU - Engagement de la Jeunesse au Sahel
Youth Europe Sahel (YES)

QUESTION 3 :

Quels sont les documents qui doivent composer le dossier de candidature à soumettre ? comment est-il possible de déposer une candidature ?

RÉPONSE 3 :

Le dossier de candidature pour le présent appel doit être composé par les documents suivants :

- Annexe 06 - Formulaire de demande de subvention
- Annexe 07 - budget
- Annexe 08 - liste membres de l'organisation
- Annexe 09 - Fiche entité légale
- Annexe 10 - Signalétique financier
- Annexe 11 - Autocertification gestion des fonds, y compris rapports financiers et narratifs des années 2023 et 2024
- Annexe 12 - Expérience du demandeur
- Un **procès-verbal** de la rencontre/assemblée des membres du Demandeur qui sanctionne la participation à l'initiative et avec la désignation des membres du Comité de Gestion pour la réalisation et le suivi du projet.
- Copie du **Statut** du demandeur en français
- Documents qui prouvent l'enregistrement de l'OSC dans un des pays éligibles (Sénégal, Tchad, Mali, Mauritanie) (agrément/récépissé/documents d'enregistrement du réseau ou Association ou OSC et/ou autorisation de fonctionner)

Le dossier de candidature doit être envoyé par mail uniquement à l'adresse sélection.yesenjeu.acra@gmail.com. Les documents doivent être envoyés **uniquement en PDF**. Il est conseillé d'envoyer l'annexe 07-budget aussi en format EXCEL.

QUESTION 4 :

Nous sommes une association de jeunes agriculteurs et nous avons besoin d'un accompagnement pour travailler dans les champs et participer au développement de l'autosuffisance alimentaire dans le monde. Nous pouvons postuler ?

RÉPONSE 4 :

Seulement les OSC/associations/réseaux de jeunes qui remplissent tous les critères d'éligibilité listés au **paragraphe 2.1** peuvent postuler au présent appel à propositions.

QUESTION 5 :

Je suis un jeune tchadien, à la tête d'une association nouvellement créée, qui s'active dans les zones rurales surtout dans l'éducation, santé, environnement, conflit agriculteurs- éleveurs pour un développement durable des zones rurales. Mais nous manquons d'expérience, des soutiens matériels et financiers. Pouvons-nous postuler ?

RÉPONSE 5 :

Seulement les OSC/associations/réseaux de jeunes qui remplissent tous les critères d'éligibilité listés au **paragraphe 2.1** peuvent postuler au présent appel à propositions.



ENJEU - Engagement de la Jeunesse au Sahel
Youth Europe Sahel (YES)

QUESTION 6 :

J'ai une idée de création d'une association dans le domaine de l'informatique incitant les jeunes de ma communauté à s'impliquer davantage dans le domaine en recevant des formations et avoir accès aux outils dans ce domaine, qui est indispensable de nos jours, suis-je éligible ?

RÉPONSE 6 :

Seulement les OSC/associations/réseaux de jeunes qui remplissent tous les critères d'éligibilité listés au **paragraphe 2.1** de l'appel à candidatures peuvent postuler au présent appel à propositions.

En plus, le demandeur doit présenter une proposition de projet dans un ou plusieurs domaines listés au **paragraphe 2.2 actions éligibles** du présent appel.

QUESTION 7 :

Dans le cadre de la préparation de notre candidature, nous sollicitons votre orientation quant à la manière dont nous pouvons présenter ces éléments pour répondre au critère relatif à la gestion d'au moins 5.000 EUR (3.280.000 XAF) au cours des deux dernières années.

RÉPONSE 7 :

Afin de démontrer d'avoir géré au moins 5.000 EUR (3.279.785 XAF/XOF ou 232.421 MRU) pour l'implémentation de projets dans les dernières deux années solaires (2023 et 2024), le demandeur devra remplir l'**annexe 11 - Auto-certification des montants gérés** du présent appel. Dans l'annexe il est demandé d'indiquer le montant des fonds gérés, la typologie (fonds propres ou fond de tiers). Les rapports d'activité et les rapports financiers du demandeur pour les années 2023 et 2024 doivent être joints à l'annexe 11.

QUESTION 8 :

Cet appel est uniquement pour les associations ?

Vous ne disposez pas d'un formulaire pour l'élaboration de projet ?

RÉPONSE 8 :

L'appel est ouvert aux associations / réseaux / OSC de jeunes actives au Sénégal, Mali, Mauritanie ou Tchad.

L'Annexe 06 - **Formulaire de demande de subvention** correspond au formulaire de description du projet.

QUESTION 9 :

Pour déposer la candidature on est obligé d'avoir un récépissé ?

RÉPONSE 9 :

Pour pouvoir être éligible pour le présent appel le demandeur doit être établi et enregistré dans un des pays éligibles (Sénégal, Tchad, Mali, Mauritanie), ayant une couverture d'action national ou ayant le siège social dans une des zones ciblées par le projet. Pour démontrer son éligibilité le demandeur doit joindre au dossier de candidatures les documents qui prouvent l'enregistrement de l'OSC (agrément/récépissé/documents d'enregistrement du réseau ou Association ou OSC et/ou autorisation de fonctionner) et la fiche entité légale remplie (**Annexe 09**) (le demandeur doit être constitué comme OSC dans un des pays conformément à la législation nationale en vigueur du pays d'appartenance).



ENJEU - Engagement de la Jeunesse au Sahel
Youth Europe Sahel (YES)

QUESTION 10 :

Nous sommes une Fondation d'origine sud-africaine officiellement enregistrée au Tchad comme une ONG Internationale. Nous pouvons postuler également pour cet appel ?

RÉPONSE 10 :

Seulement les OSC/associations/réseaux de jeunes qui remplissent tous les critères d'éligibilité listés au **paragraphe 2.1** de l'appel à candidatures peuvent postuler au présent appel à propositions.

QUESTION 11 :

Je demande si les couts liés sur les points ci-dessous sont éligibles :

- 1) les couts liés à la restauration (pause-café, déjeuner) ?
- 2) les couts liés aux remboursements de transport des bénéficiaires ?

RÉPONSE 11 :

Les couts directs éligibles et non éligibles sont ceux listés au **paragraphe 2.3 Éligibilité des coûts** du présent appel.

QUESTION 12 :

Je dispose d'un établissement commercial. Est-ce que je peux postuler ?

RÉPONSE 12 :

Seulement les OSC/associations/réseaux de jeunes qui remplissent tous les critères d'éligibilité listés au **paragraphe 2.1** de l'appel à candidatures peuvent postuler au présent appel à propositions.

QUESTION 13 :

Nous sommes une ONG au Sénégal. Nous nous occupons de plus de 300 enfants autistes, trisomiques et handicapés avec leurs parents au Sénégal. Nous agissons dans l'enseignement et dans la prise en charge médicale des enfants. Nous travaillons aussi à donner une meilleure situation financière aux mamans de ces enfants qui sont généralement dans un état précaire.

Votre appel nous concerne-t-il?

RÉPONSE 13 :

Seulement les OSC/associations/réseaux de jeunes qui remplissent tous les critères d'éligibilité listés au **paragraphe 2.1** de l'appel à candidatures peuvent postuler au présent appel à propositions.

En plus, le demandeur doit présenter une proposition de projet dans un ou plusieurs domaines listés au **paragraphe 2.2 actions éligibles** du présent appel.

QUESTION 14 :

1. Avez-vous un Formulaire (proposition technique et budget) de candidature pour les candidats ?
2. Quel est le plafond de budget à ne pas dépasser pour cet appel à proposition ?
3. Quelle est la durée maximale et minimale pour la mise en œuvre du projet (en mois ou année) ?

RÉPONSE 14 :



ENJEU - Engagement de la Jeunesse au Sahel
Youth Europe Sahel (YES)

Les annexes du présent appel sont annexés au dossier de l'appel à candidatures, en détail **Annexe 06** - Formulaire de demande de subvention et **Annexe 07 – Format** budget.

Le plafond du présent appel à candidatures est fixé à 5.000 EUR par proposition de projet.

La durée initiale prévue d'une action ne peut pas être inférieure à 12 mois ni excéder 12 mois.

QUESTION 15 :

Est-ce que les jeunes OSC qui n'ont jamais bénéficié d'un financement peuvent postuler aussi ?

REPONSE 15 :

Seulement les OSC/associations/réseaux de jeunes qui remplissent tous les critères d'éligibilité listés au **paragraphe 2.1** de l'appel à candidatures peuvent postuler au présent appel à propositions. En détail, le demandeur doit présenter une auto-certification des montants gérés pour l'implémentation de projets dans les dernières deux années solaires (2023 et 2024), qui doit être d'au moins **5.000 EUR (3.279.785 XAF/XOF ou 232.421 MRU)** pendant la période indiquée, et qui doit comprendre les documents justificatifs demandés dans l'Annexe 11.

QUESTION 16 :

Quelles annexes correspondent à l'étape 1 et quelles sont celles pour l'étape 2 ?

REPONSE 16 :

Les critères de sélection sont listés au **paragraphe 2.5** de cet appel.

L'Étape 1 du processus de sélection indique les critères d'éligibilité du demandeur, et annexes conséquentes, pour postuler pour le présent appel.

L'Étape 2 du processus de sélection indique les critères d'évaluation des propositions, et annexes conséquentes. Ces critères sont listés dans la Grille d'Évaluation (Annexe 03 de l'appel).

QUESTION 17 :

J'ai deux structures qui sont éligibles pour votre appel à projet. Est-ce que je peux postuler à nom des deux structures ?

REPONSE 17 :

Chaque demandeur peut participer avec 1 seule proposition de projet dans le présent appel à projet. Afin d'être éligible, les deux structures doivent avoir deux différentes personnalité juridiques clairement distinguables et séparé l'une de l'autre.

QUESTION 18 :

Je vous demande si le dossier de demande de financement doit être rempli par notre association dont le siège est en France, ou par notre partenaire au Sénégal.

REPONSE 18 :

L'appel est ouvert aux OSC, association des jeunes ou réseau d'association des jeunes établis et enregistrés dans un des pays éligibles (Sénégal, Tchad, Mali, Mauritanie), ayant une couverture d'action national ou ayant le siège social dans une des zones ciblées par le projet.



ENJEU - Engagement de la Jeunesse au Sahel
Youth Europe Sahel (YES)

QUESTION 19 :

Nous sommes une association tchadienne, nouvellement créé mais ayant des personnes expérimentées au sein de cette organisation. Est-ce que nous pouvons postuler ?

REPONSE 19 :

Seulement les OSC/associations/réseaux de jeunes qui remplissent tous les critères d'éligibilité listés au **paragraphe 2.1** de l'appel à candidatures peuvent postuler au présent appel à propositions.

QUESTION 20 :

1. Quel est le sort des organisations ayant un compte dans les caisses d'épargne et de crédit ?
2. Tous les thèmes doivent être pris en compte dans le projet qui sera retenu par l'association (Paix, migration, société, gouvernance, veille citoyenne, changement climatique) ?
3. Dans les types d'actions inéligibles figurent les ateliers, séminaires, conférences, congrès.
4. Pour la procédure interne de passation de marchés, figurent des montants dépassant de loin le portefeuille alloué.
5. Dans l'annexe 6 "le statut juridique" indique quoi ?
6. Dans l'Annexe 10 figure "devise". Il s'agit de la situation du compte ?
7. Dans l'annexe 12 figurent les actions de 6 ans. Les organisations qui n'ont pas 6 ans d'expérience mais ont plus de 2 ans comment peuvent remplir l'annexe ?

REPONSE 20 :

1. Le demandeur doit avoir un compte bancaire auprès d'une institution financière au nom de l'OSC demandeuse.
2. Le projet doit prendre en compte **au moins une des thématiques** indiquées dans le présent appel.
3. Les actions consistant **uniquement ou principalement** à financer la participation de particuliers à des ateliers, des séminaires, des conférences et des congrès ne seront pas éligibles.
4. Dans le présent appel, il est pris en compte la possibilité que le demandeur puisse effectuer une dépense qui soit affectée que pour une partie des coûts au projet financé par cet appel, mais qui a un coût total qui dépasse le 10.000 Euro. Par exemple : s'il y a une dépense de 15.000 Euro qui est affectée en prorata de 1.000 Euro au projet, le montant à considérer pour la procédure à suivre sera 15.000 Euro.
5. Le statut juridique doit spécifier la forme légale du demandeur.
6. Il indique la devise du compte bancaire. A titre d'exemple, Au Sénégal il sera en XOF.
7. Comme critère d'éligibilité le demandeur doit avoir **au moins 2 ans** d'expérience dans une zone cible. Dans l'Annexe 12 le demandeur doit indiquer son expérience dans la mise en œuvre de projets dans le même secteur et dans les régions cibles **jusqu'à un maximum de 6 ans.**

QUESTION 21 :

1. Est-ce le demandeur peut postuler en ayant quelques mois (moins d'un an) d'existence sur le terrain ?

REPONSE 21 :

Seulement les OSC/associations/réseaux de jeunes qui remplissent tous les critères d'éligibilité listés au **paragraphe 2.1** peuvent postuler au présent appel à propositions.



ENJEU - Engagement de la Jeunesse au Sahel
Youth Europe Sahel (YES)

QUESTION 22 :

L'action proposée doit impérativement concerner toute la région pour ceux qui sont des régions de l'intérieur ? Ou l'action doit couvrir uniquement une commune où plusieurs communes d'une région donnée ?

REPONSE 22 :

Les projets devront obligatoirement être mis en œuvre dans **au moins une des zones** cibles par pays :

- **Mali** : Bamako, Koulikoro, Kita
- **Mauritanie** : Nouakchott, Sélibaby, Rosso
- **Sénégal** : Dakar (dép. De Dakar, Rufisque, Pikine), Ziguinchor (dép. Ziguinchor, Bignona)
- **Tchad** : N'Djamena, Moundou

QUESTION 23 :

Dans le cadre de l'appel à proposition des projets concernant l'engagement de la jeunesse au sahel lancé, je voudrais savoir si ce possible que les associations se mettent en consortium pour postuler à cet appel ?

REPONSE 23 :

Dans le cadre du présent appel à propositions chaque proposition doit être portée par une seule organisation. Les **consortiums** de plusieurs organisations **ne sont pas admis**.

QUESTION 24 :

Pour une association qui utilise le compte bancaire du directeur exécutif ou du président, est ce qu'elle peut remplir la fiche de signalisation financière avec le compte du président ou directeur exécutif ?
Ou encore l'association n'a pas un compte et a lancé le processus d'ouverture du compte bancaire, comment peut-elle remplir cette fiche de signalisation financière ?

REPONSE 24 :

Le compte bancaire ouvert auprès d'une institution financière doit être **au nom de l'OSC demandeuse**. La **présence d'un compte bancaire ouvert** auprès d'une institution financière est un critère d'éligibilité pour être retenu dans le cadre de cet appel.